

Date de la convocation : **mardi 18 octobre 2022**

Date d'affichage du Procès-verbal : **vendredi 28 octobre 2022**

Conseillers en exercice : **19**

Conseillers présents : **16**

Nombre de procuration : **3**

Le mercredi vingt-six octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, les règles dérogatoires liées à l'épidémie de la Covid-19 ne s'appliquent plus, il convient de se conformer aux dispositions de droit commun tout en continuant à respecter les gestes barrières.

Présents : **Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Nathalie FERRE, Patrick LÉCOMTE, Christel FIETKAU, Karine COMBE, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ**

Absents excusés : David MIDDIONE, Michaël DUREZ et José PASQUALETTI

Pouvoirs : David MIDDIONE à Chrystelle LEYRIS, Michaël DUREZ à Gérard BANQUET et José PASQUALETTI à Virginie BOYER

Mme Alice VILLEMAGNE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mardi 26 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité**

**Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et des projets des délibérations, sauf la n° 047/2022**

#### **ORDRES DU JOUR** :

**1 - Modification du reversement de la taxe d'aménagement (TA)** : les nouvelles dispositions de la perception de cette taxe sont exposées aux élus. Les nouvelles mesures vont se mettre en place progressivement, notamment avec Alès Agglomération pour une partie de son reversement.

#### **2 - Projet de caméras de vidéoprotection**

La Gendarmerie nous a communiqué son diagnostic de vidéoprotection qui va servir de base au bureau d'étude pour mettre au point le dossier de consultation ; 9 caméras ont été programmées ; trois sites souhaités par la mairie n'ont pas été retenus car trop éloignés ou n'entrant pas dans les possibilités d'installation. S'agissant du problème d'incivilité récurrent à proximité des containers de Maruéjols-les-Bois, un capteur d'image indépendant sera posé à proximité

#### **3 - Projet d'implantation d'une machine à pain et proposition de distribution de pain par un artisan**

Le projet de machine à pain est reporté pour l'instant. Des tournées seront organisées par un boulanger local ; communication sera faite par la commune

#### **4 - Point sur les travaux d'éclairage public à LED**

Suite au remplacement des lanternes d'éclairage public par la société SPIE la consommation actuelle de 117 258,25 KWh/an passera à 12 341,60 KWh/an, soit environ 10 fois moins

#### **5 - Projet de stockage d'électricité sur la commune**

Un projet de stockage d'électricité sur la commune est proposé par ENERGIE des TERRITOIRES. Puissance électrique envisagée 100 MW. La commune percevrait 38 934 € de Taxe d'Aménagement lors de l'installation et 21 512 € de Taxe Foncière annuellement. Une autorisation d'urbanisme a été déposée par cette société pour en vérifier la faisabilité. Ces installations permettraient de stocker l'énergie excédentaire et de la réinjecter dans le réseau RTE aux heures de pointe.

## **6 - Projet de reprises de concessions funéraires en état d'abandon**

Un inventaire des tombes « abandonnées » sera réalisé après la Toussaint afin de les récupérer et ainsi de pouvoir assurer leur entretien

## **7 - Préparation du Week-end d'art**

L'organisation de cette manifestation communale est présentée aux élus qui seront sollicités pour leur participation par l'envoi d'un Doodle

## **8 - Modification du règlement intérieur communal**

Aucune observation des élus par rapport aux quelques adaptations apportées

## **9 - Point sur l'action « Nettoyons notre village »**

Les participants ont été moins nombreux que les années précédentes. L'année prochaine un effort particulier sera fait sur la communication

## **10 - Point sur la semaine bleue**

Plus de participants que les années précédentes. Les membres du CCAS feront évoluer cette manifestation qui permet de réunir de plus en plus d'ainés autour de différentes activités

## **11 - Projet de micro crèche**

Un projet de micro crèche pour douze enfants a été proposé. Une consultation auprès des administrés aura lieu en fin d'année afin de déterminer les besoins de la commune

## **12 - Avancement des projets**

Les projets d'investissement pour cette année 2022 seront terminés en décembre, à l'exception de la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pour des raisons purement administratives ; des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la commune ont été engagés en restant dans le cadre du Budget Primitif 2022.

## **DELIBERATIONS :**

### **040/2022 - Demande fonds de concours exceptionnel 2022 pour la création de zones refuges pour le groupe scolaire ; annule et remplace**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, maire**

A la demande des services d'Alès Agglomération, le montant de la subvention attendue a été retiré de la délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité**

### **041/2022 - Demande de fonds de concours 2022 pour une VMC double flux pour le groupe scolaire du Valat de Sicard ; annule et remplace**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, maire**

Le dossier initial a été modifié pour permettre, à terme, de pouvoir arrêter les chaudières en cas d'augmentation trop importante des tarifs du gaz ou en cas de pénurie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté : 1 abstention, 18 votes pour**

### **042/2022 - Cession d'une parcelle à la commune de Mons par Mesdames Régine et Sylvie PELATAN – Les Gourts**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, maire**

Une voie goudronnée a été créée il y a plusieurs années sur cette parcelle pour permettre un accès au chemin du Mas Magot. Cette cession à la commune de Mons a pour but de régulariser cette situation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité**

### **043/2022 - Cession de parcelles à la commune de Mons par les copropriétaires du lotissement « Le Cade »**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, Maire**

Depuis des années, la commune de Mons entretient les voiries correspondant aux parcelles A2133 et A2134. Cette cession à la commune de Mons a pour but de régulariser cette situation. De plus un des bassins d'orage pourrait être utilisé comme aire de jeux pour les enfants de la commune après quelques aménagements.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité**

### **044/2022 - Recrutement agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : Madame Alice VILLEMAGNE, 1<sup>ère</sup> Adjointe**

Cette délibération est nécessaire pour pouvoir ponctuellement recruter des agents en vue d'assurer notre mission de service public lors de période d'accroissement temporaire d'activité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté : 2 abstentions, 17 votes pour**

**045/2022 - Participation financière au titre du pacte territorial Gardois 2023 pour la mise en sécurité de la traversée de Mons**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, Maire**

Afin de sécuriser la traversée de Mons et pour le confort des administrés, il est envisagé de réaliser des travaux sur la RD131 depuis l'entrée de Celas en venant de la route du Bagnols-sur-Cèze jusqu'à la sortie de Mons en direction de Méjannes-lès-Alès.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté : 1 abstention, 18 votes pour**

**046/2022 - Projet de centrale photovoltaïque par la société TSE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, Maire**

Cette réalisation, produirait 5 Mwc soit 1 184 équivalents consommation foyers (supérieur à la population de la commune) et rapporterait à la commune : 14 480 € de Taxe d'Aménagement lors de l'installation, 6 501 € par an de taxe foncière + 15 000 € de loyer, soit 21 501 € par an.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté : 1 vote contre, 5 abstentions, 13 vote pour**

**047/2022 - Décision Modificative n° 2**

**Rapporteur : Monsieur Gérard BANQUET, Maire**

Afin de pouvoir régler certaines factures, il est nécessaire de faire des régularisations de comptes à comptes. Après présentation du détail compte par compte il est procédé au vote

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à vingt et une heures quinze.

Fait à Mons,  
Le mercredi 26 octobre 2022

Secrétaire de séance  
Alice VILLEMAGNE



Maire et Président de la séance,  
Gérard BANQUET

